



Saint-Denis, le 18 mars 2019

Le recteur

à

Mesdames, Messieurs les Chefs d'établissement



**Objet : Labellisation d'établissements dans le cadre du dispositif « Génération 2024 »**

Rectorat

Mesdames, Messieurs,

Affaire suivie par  
Annik AMADEUF

Téléphone  
0262 48 13 41

Courriel  
annik.amadeuf@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens  
CS 71003  
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet  
[www.ac-reunion.fr](http://www.ac-reunion.fr)

Le programme d'appui à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques à **Paris en 2024** (JOP 2024) a acté la création d'un **label « Génération 2024 »**, pour les écoles et EPLE, qui vient reconnaître l'engagement des établissements scolaires dans cette dynamique.

L'éducation physique et sportive obligatoire, le sport scolaire facultatif et les fédérations sportives agréées par l'État jouent un rôle spécifique et complémentaire dans l'éducation de la jeunesse. Ils contribuent au développement de la personne, à la construction d'une citoyenneté active et à un mode de vie plus sain. Ils favorisent l'apprentissage des valeurs de tolérance, d'excellence et d'inclusion, d'amitié, de respect et d'empathie.

L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 constitue une occasion de conforter leur action commune, de renforcer leurs liens et d'encourager la pratique physique et sportive des jeunes.

L'académie va lancer la deuxième campagne de labellisation (2019-2022).

Avec vos équipes pédagogiques, je vous invite à choisir un objectif et à engager au cours de cette année scolaire des actions (l'heure olympique, exposition, rencontres sportives, conférences...etc) au sein de vos établissements, en lien avec les 4 parcours éducatifs pour créer une dynamique autour de l'olympisme et du sport pour tous.

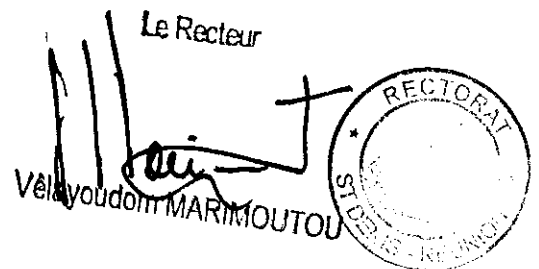
À cet effet, vous trouverez dans les documents joints les éléments vous permettant de constituer le dossier d'ici **le 19 avril 2019** pour solliciter la labellisation « génération 2024 » pour votre école ou votre établissement, attestant ainsi de votre engagement en relation avec les partenaires associatifs de votre environnement local.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter, Mme Annik AMADEUF, IA-IPR EPS (annik.amadeuf@ac-reunion.fr), référente académique en charge du suivi de

la labellisation pour les premier et second degrés ou M.Thierry Grimaud, chargé de mission pour le dossier génération 2024 ( 1<sup>er</sup> degré) auprès de l'IEN-A (grimaudthierry@gmail.com).

Je sais pouvoir compter sur votre implication pour mobiliser vos équipes et les élèves et solliciter la labellisation.

Je vous prie d'agr er, mesdames, messieurs, l'expression de mes salutations distingu es.

Le Recteur  
V. Youdom MARIMOUTOU  


En pi ces jointes :

- Le nouveau cahier des charges du label g n ration 2024.
- Le dossier de candidature pour cette labellisation.
- Des ressources p dagogiques pour la labellisation